



ARTICLE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS

- Les horaires et tarifs sont affichés à l'accueil et disponibles sur le site internet.
- Moyens de paiement acceptés sont : espèces, carte bancaire, ANCV, ANCV Connect, Coupons Sport ANCV, ValJoly Avantages.
- Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs accompagnateurs, qui doivent rester sur le site pendant toute la durée de leur présence.
- Les animaux sont interdits.
- Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur du bâtiment.
- Il est interdit d'apporter des boissons ou nourritures extérieures. La consommation est autorisée uniquement au bar et dans l'espace détente.
- Les visiteurs peuvent sortir et entrer librement.

ARTICLE 2 - PARC ENFANTS

- Les tranches d'âge affichées doivent être respectées : l'espace est réservé aux enfants de 0 à 12 ans maximum.
 - Zone petite enfance : réservée aux tout-petits de 0 à 4 ans.
 - Zone principale : réservée aux enfants de 4 à 12 ans
- L'entrée est interdite aux adultes non accompagnés d'enfants dans les espaces enfants et aux enfants non accompagnés d'adultes.
- Les enfants doivent respecter les règles suivantes :
 - On descend les toboggans assis sur les fesses, un par un.
 - Il est interdit de remonter les toboggans à contre-sens.
 - Pas de bousculades, sauts sur autrui ou escalade des parois externes.
 - Pas de nourriture, boisson, chewing-gum dans les structures.
- En cas de comportement dangereux, le personnel pourra exclure l'enfant temporairement.
- Le port de chaussettes est obligatoire dans les structures.
- Les bijoux, cordons, ceintures, foulards, objets durs ou tranchants (clés, tél. etc.) sont interdits dans les zones enfants.
- L'accès est interdit aux personnes présentant des maladies contagieuses ou blessures ouvertes.
- Une tenue correcte et adaptée est exigée.

ARTICLE 3 - SALLE D'ARCADE

- Les enfants de -10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Toute dégradation volontaire sera facturée et pourra entraîner une exclusion immédiate.
- Pensez à prévoir de la monnaie pour les jeux d'arcade.
- Les bornes n'acceptent que les pièces de 1 €, 2 € et 0,50 €.
- Il est interdit d'introduire toute autre pièce, jeton ou objet que des pièces dans les monnayeurs.
- Le billard n'est pas un repose-verre ni un siège : merci de respecter le matériel.
- Il est interdit de secouer, déplacer ou débrancher les machines.
- En cas de problème technique sur une borne ou un appareil, merci de vous adresser directement à l'agent d'accueil.
- Chaque joueur doit respecter le matériel et l'utiliser conformément à sa fonction.

ARTICLE 4 - NÉO EXPÉRIENCE

- Les participants doivent respecter les consignes des différents modes de jeux.
- Tout comportement dangereux (bousculades, course, usage inapproprié du matériel) entraîne l'exclusion immédiate sans remboursement.
- À la fin de chaque session, les équipements doivent être rangés dans le bac prévu à cet effet.
- Les ballons doivent être utilisés correctement :
 - Ne pas tirer dans le plafond,
 - Privilégier l'usage des mains plutôt que des pieds, sauf si le mode de jeu autorise l'utilisation des pieds.

ARTICLE 5 - BAR ET ESPACE DÉTENTE

- La consommation d'alcool est interdite aux mineurs de - 18 ans.
- L'établissement se réserve le droit de refuser de servir une personne en état d'ébriété ou au comportement inapproprié.
- Les boissons et nourritures doivent être consommées uniquement aux tables prévues à cet effet.
- Il est interdit d'entrer dans les zones de jeux avec nourriture ou boisson.

ARTICLE 6 - SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

- Tout visiteur doit adopter un comportement respectueux envers le personnel et les autres usagers.
- Toute personne sous l'influence d'alcool ou de substances illicites se verra refuser l'accès.
- En cas d'alarme ou d'évacuation, chacun doit suivre les consignes du personnel.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.
- Les usagers sont responsables des dégradations causées volontairement ou par négligence.
- En cas de non-respect du règlement vous risquez un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement, une facturation des réparations, des poursuites judiciaires si nécessaire.

ARTICLE 8 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'événement exceptionnel (catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative, incident technique), l'établissement se réserve le droit de suspendre ou annuler l'accès sans préavis ni remboursement.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute entrée à Quartier Libre implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

